

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DJS 107** Subvention (230 000 euros) et convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de la saison 2015-2016.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Paris Saint-Germain ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation Paris Saint-Germain, 4 bis, avenue Kennedy à Saint-Germain-en-Laye (78).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 230 000 euros est attribuée à la Fondation Paris Saint-Germain (X07794) pour les activités qu'elle se propose de mener au titre de la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**